

Séance du 13 Avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'ASSAC, sous la présidence de Madame Myriam VIGROUX, Maire.

Etaients présents : Pascal DELBES, Josiane DELMAS, Dominique FAGES, Alexandra PIZZETTA, Lucie ANGLES MARTY, Christophe SERRES, Benoît VAN GAVER, Myriam VIGROUX

Absents excusés : Jérôme CORSO, Stéphane TROJANSKI et Aline MALATERRE ayant donné pouvoir à Josiane DELMAS

Madame Alexandra PIZZETTA a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2022

Approbation à l'unanimité.

Protocole d'accord transactionnel

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de protocole d'accord transactionnel entre M et Mme FLOUTARD, la Commune d'Assac, la SAS Eurovia Midi Pyrénées, La SAS Atelier d'Aménagement et Urbanisme (2AU) et la SMABTP (assureur de la SAS 2AU).

Le montant du protocole s'élève à 8 895.60 € TTC (huit mille huit cent quatre-vingt quinze euros et soixante centimes).

La commune d'Assac commandera les travaux et sera remboursée comme suit :

- 3558.24 € par la SAS EUROVIA MIDI PYRENNEES
- 1 500.00 € par LA SAS 2AU
- 3 837.36 € par la SMABTP

Le Conseil Municipal unanime autorise Madame Le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que tous les documents afférents.

Les montants sus mentionnés ont été inscrits au BP 2022.

Programme voirie 2022

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du devis adressé par les services techniques de la COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81 pour un montant de **39 360 € TTC (32 800 € HT)**, relatif à des travaux de voirie communale pour l'année 2022 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité ledit devis,

- **SOLLICITE** le concours du Département pour la subvention FDT, au taux maximal espéré,

Taux d'imposition 2022

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 (Etat n°1259).

Ouï l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal prend acte de l'information et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des 3 taxes soit :

Taxe foncière bâti :	34.58 %
Taxe foncière non bâti :	40.47 %
CFE :	17.87 %

Budget primitif 2022

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'année 2022.

1/ En fonctionnement, Madame Le Maire présente le budget par chapitre (charges à caractère général, charges de personnel, atténuation de produits, contribution aux organismes de regroupement et subventions.

En recettes, les dotations forfaitaires sont en baisse

2/ En investissement, Madame Le Maire présente les projets d'opérations, notamment l'achat d'une auto laveuse, l'ordinateur du secrétariat, les travaux du presbytère et la clôture, le programme voirie, panneaux pour le chemin de randonnée et le protocole transactionnel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le budget primitif ci-dessous est adopté à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	276 869.37 €	276 869.37 €
Section d'investissement	549 503.51 €	549 503.51 €
TOTAL	826372.88 € €	826 372.88 €

Questions diverses

- Travaux d'épaveuse : Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 2 offres de prix pour les travaux d'épaveuse 2022. A l'unanimité des voix, l'entreprise Bélière est choisie.
- Madame le Maire propose au Conseil Municipal une modification du contrat des risques statutaires qui ne couvre pas les agents relevant du régime CNRACL à ce jour. Afin de garantir ce risque, le Conseil Municipal unanime valide la modification du contrat à compter du 1^{er} mai 2022.
- Madame Le Maire a reçu une demande de location pour un meeting pour les élections législatives. Le Conseil Municipal donne son accord avec une participation de 100.00 €
- La fête de la pomme aura lieu le 23/10/2022, cela donnera lieu à une participation pour la commune d'un montant de 200€. La collecte de pommes sera reconduite.

La séance est levée à 22h00